



REGLEMENT TRAIL DE BAZIEGE (TBZ) 8eme EDITION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le TBZ Trail de Baziège est une course organisée par l'association de gymnastique volontaire de Baziège (AGVB), qui se déroulera le dimanche 23 Novembre 2025.

Les départs des courses sont fixés dans la Grand rue à Baziège :

- 8h30 pour le TUCAL course nature de 21km avec 380D+
- 9h00 pour le RIVEL course nature de 14,5km avec 250D+
- 9h30 pour le VISENC course nature de 8,5km avec 150D+
- 9h35 pour la marche de 8,2km avec 150D+
- 11h pour les courses enfants (voir détail article 10)

ARTICLE 2 : PARCOURS COURSES

Les boucles de 8,5, 14,5 et 21 Km empruntent un parcours nature autour de Baziège composé de chemins et de routes. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation.

Le départ et l'arrivée sont situés devant la Halle de Baziège dans la Grand rue. Le nombre de dossards attribué par course sera limité.

Les courses ne sont pas ouvertes aux canicross.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler certaines épreuves en cas de nécessité.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, dans ce cas, les inscriptions déjà établies seront maintenues sur la date retenue l'année suivante, un remboursement dans ce cas pourra être effectué à la demande (hors frais bancaire).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Les inscriptions des courses 8,5, 14,5 et 21km et marche (version chronométrée) se font :

- En présentiel lors du forum de Baziège uniquement le Samedi 6 Septembre de 9h à 12h (règlement cheque ou liquide)
- Par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire du 7 Septembre 12h jusqu'au Samedi 22 Novembre à 18h (frais bancaires additionnels)

Les inscriptions de la marche (non chronométrée) et courses enfants se font de la même manière, mais également :

- à la Halle aux grains de Baziège le Dimanche 23 Novembre à partir de 7h30 (si dossards disponibles)
- au magasin Foulée Toulouse à Balma Gramont (si dossards disponibles) le samedi 22 Novembre de 10h à 18h.

Pas d'inscription pour les 3 courses nature et la marche version chronométrée le jour de l'évènement.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

- La course de 8,5km est ouverte aux coureurs cadets nés en 2010 et avant.
- La course de 14,5km et 21km sont ouvertes aux coureurs juniors nés en 2008 et avant.

Une validation du questionnaire de santé devra être effectuée par un adulte pour les coureurs non majeurs via la plateforme d'inscription.

Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de 10€ pour le 8,5km, 15€ pour le 14,5km, 20€ pour le 21km.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

IMPORTANT :

Tout dossier d'inscription doit être accompagné d'une licence ou d'un PPS tels que décrits par la suite.

-D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées

-d'un PPS Athlé : il vous est désormais proposé sur la plateforme : pps.athlé.fr, un Parcours Prévention Santé valable 3 mois en remplacement du certificat médical. Le numéro de celui-ci sera à rentrer lors de l'inscription en ligne pour une validation automatique.

Pour les mineurs à la date de la course, les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attesteront via formulaire chornostart que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Limités selon les courses, 1200 dossards seront disponibles.

L'organisation se donne le droit de mettre plus ou moins de dossards disponibles sur une épreuve selon l'avancement des inscriptions.

Les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le Vendredi 21 Novembre

- sur place, à la Halle de Baziège de 16h à 19h.

Le Samedi 22 Novembre

- au magasin Foulée Toulouse à Balma Gramont de 10h à 18h.

Le Dimanche 23 Novembre, matin de la course, respectivement 15min avant chaque départ.

ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route, mise à part lorsque signaleur sera présent, ce dernier donnera alors la priorité aux coureurs sur les véhicules. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et piquets).

Des postes de ravitaillements sont placés de la manière suivante :

Le TUCAL (21 km) : ravitaillements aux km 5,3, 11,5 et 18km.

Le RIVEL (14,5 km) : ravitaillements aux km 5,3 et 11,4.

Le VISENC (8,5 km) et randonnée : ravitaillement au km 5

Enfin un ravitaillement final sera disponible après l'arrivée ainsi qu'une distribution individuelle de barquette, une bière ou limonade est aussi offerte à tous les participants.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES:

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve. Les participants doivent mettre en place le moyen de chronométrage conformément au besoin : sur le torse fixé au dossard, et de manière horizontale. Ce dernier n'a pas à être récupéré en fin de course, veuillez ne pas le jeter sur la voie publique.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 3 courses,

- Les 3 premiers masculin et féminin de la course,
- Les premiers et premières des catégories d'âge comme listés ci-dessous (à noter que les catégories d'âge évoluent au 1^{er} Septembre).

CA : 2009 et 2010 (exclusivement sur le 8,5km et marche chrono)

JU : 2007 et 2008

ES : 2004 et 2006

SE : 1992 à 2003

M0 : 1987 à 1991

M1 : 1982 à 1986

M2 : 1977 à 1981

M3 : 1972 à 1976

M4 : 1967 à 1971

M5 : 1962 à 1966

M6 : 1957 à 1961

M7 : 1952 à 1956

M8 : 1947 à 1951

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense suivant l'ordre listé précédemment.

- Les prix des meilleurs Baziegeois seront distribués aux meilleures féminines et meilleurs masculins habitant Baziège quelles que soient leur position et récompense déjà attribuée.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h15 dans la Halle de Baziège.

ARTICLE 8 : DOTATION

Un cadeau sera offert aux inscrits de toutes les courses et marche en plus de la remise des dossards.

ARTICLE 9 : RANDONNEE PEDESTRE / MARCHE NORDIQUE

D'une longueur de 8,2km la randonnée pédestre empruntera en partie le parcours de la course de 8,5km, le ravitaillement sera commun à cette distance au 5ème km. Le départ sera donné à 9h35 suite au départ des courses.

Il est également autorisé de pratiquer la marche accompagné d'un chien tenu en laisse.

Le montant de l'inscription est fixé au tarif de 5€.

Une version chronométrage est proposée lors de l'inscription, pour un cout de 5€ additionnels soit 10€ l'inscription, celle-ci est régie par les mêmes règles que la course de 8,5km (âge légal, licence, etc...).

ARTICLE 10 : COURSES ENFANTS

Les courses enfants sont gratuites et ouvertes aux enfants seuls nés à partir du 1er Janvier 2011 jusqu'au 31 Décembre 2018 (7 ans minimum / 14 ans maximum) selon les critères FFA.

Pour les plus jeunes (nés en 2019 et après), une animation ludique sera prévue. (Limite à 60 dossards)

Pour les enfants nés de 2016 à 2018, un parcours de 600m sera effectué en ville de manière totalement sécurisé. (Limite à 80 dossards)

Pour les enfants nées de 2011 à 2015, un parcours de 1km sera effectué en ville de manière totalement sécurisé. (Limite à 60 dossards)

Toute participation demandera une validation d'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur. Ce dernier validera le questionnaire de santé via la plateforme d'inscription ou formulaire proposé le jour de l'épreuve.

Attention les places aux courses enfants sont limitées.

Les courses enfants ne sont pas chronométrées, et les récompenses seront identiques pour tous notamment une médaille de l'édition.

ARTICLE 11 : CHALLENGE DUO

Le challenge DUO est une inscription de 2 personnes aux courses LE RIVEL de 14,5km et LE TUCAL de 21km avec une option "Challenge DUO". Le nom d'équipe à définir à l'inscription doit être identique.

Les participants seront classés individuellement sur chaque course mais auront également un classement d'équipe avec le cumul de leurs temps. Seront récompensés, les premier(e)s des Duo : féminins, masculins et les 2 mixtes (femme RIVEL / homme TUCAL et homme RIVEL / femme TUCAL).

Les inscriptions au challenge DUO s'arrêtent lorsque l'une des 2 courses individuelles est pleine.

Les départs se font aux horaires des courses individuelles, soit 8h30 pour LE TUCAL et 9h pour LE RIVEL.

ARTICLE 12 : DISQUALIFICATION

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- falsification de dossard
- absence de dossard
- pollution ou dégradations des sites traversés (Passer dans les champs cultivés, jets de détritrus...)
- manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation
- utilisation d'un moyen de transport extérieur.